

**CUSTOM SOLUTIONS**  
**Société anonyme au capital de 4.863.050 €**  
**Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier**  
**13790 ROUSSET**  
**RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776**

Le 31 mai 2013

<b>DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS AUX ACTIONNAIRES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27/06/2013</b>
--

Créée en 1997, Custom Solutions est un acteur majeur en Solutions de Marketing Opérationnel. La société accompagne ses clients dans le développement de leurs ventes, l'acquisition et la fidélisation de leurs consommateurs et la motivation de leurs réseaux commerciaux en concevant et déployant des offres marketing innovantes et efficaces, de la plus classique à la plus personnalisée, partout en France et en Europe.

Grâce à son offre globale, sa capacité d'innovation reconnue et à ses 16 années d'expertise, Custom Solutions s'est construit une solide notoriété auprès de 400 clients prestigieux, dont Danone, Nestlé, Ferrero, Procter & Gamble, Sony, LG, Warner Bros, Orange, Free, Renault ou Total.

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2012, le chiffre d'affaires de Custom Solutions a atteint 22,2M€. Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2013 (période du 1er octobre 2012 au 31 mars 2013, situation non auditée) s'établit à 9.1 M€, en baisse de 31.6% par rapport à l'exercice précédent.

### **I - Cadre juridique**

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société CUSTOM SOLUTIONS («la Société»).

Ce programme, décidé par le Conseil d'administration du 02/05/2013, sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2013 (1ère résolution).

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.241-2 du Règlement Général de l'AMF, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L.212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la Société et mise en ligne sur le site de Custom Solutions et celui de l'AMF.

### **II - Nombre de titres, répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société**

Au 31/05/13, le capital de la Société est composé de 4 863 050 actions.

Au 31/05/13, la société possédait 11 914 titres dans le cadre de l'animation de son cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

### **III - Objectifs du programme de rachat d'actions :**

La Société entend pouvoir faire usage des possibilités d'acquisitions de ses propres actions avec pour objectifs :

1. de mettre en place, mettre en œuvre ou couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et, de façon générale, de toute forme d'allocation au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, notamment couverture de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, attribution d'actions de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou attribution ou cession d'actions de la Société dans le cadre de tout plan d'épargne salariale, notamment dans le cadre des dispositions des articles L.3321-1 et suivants et L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
2. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société, ou de l'une de ses filiales, liées à ces valeurs mobilières ;
3. de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers telles que l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;
4. d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Custom Solutions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
5. d'annuler éventuellement par voie de réduction du capital les actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la deuxième résolution proposée ;
6. et, plus généralement, d'opérer dans tout but autorisé par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et de conclure tout contrat nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

### **IV - Part maximale du capital susceptible d'être rachetée, prix maximum d'achat,**

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment Alternext d'Euronext Paris (code ISIN : FR0010889386)

Le prix unitaire maximum d'achat des actions de la société dans le cadre du programme sera de 15€.

Ce prix maximal d'achat sera ajusté par le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, pour tenir compte des dividendes et/ou détachement de droits, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, création et attribution d'actions gratuites, de division ou élévation du nominal ou regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action qui interviendraient au cours de la période de validité de la présente autorisation.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 225-209 du Code de Commerce, les acquisitions réalisées par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant son capital.

En considération des 4.863.050 actions émises à ce jour et la Société détenant 11 914 titres en auto détention au 31 mai 2013, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acquérir s'élève à 474 391 actions pour un montant maximal égal à 7. 115.865 €.

Le montant maximal du programme ne peut toutefois pas dépasser le montant des réserves libres de la Société, qui s'élève actuellement à la somme de 6.046.553,50 €, arrêté au 30 septembre 2012.

Par conséquent, le montant total du programme de rachat sera plafonné à ce montant de 6.046.553,50 € jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux à la fin de l'exercice en cours.

#### **V. Modalités de rachat et durée du programme :**

L'assemblée générale des actionnaires donnera tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, aux fins de réaliser ce programme, et à l'effet notamment de passer tous ordres de Bourse, signer tous actes d'acquisition, cession, transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs du programme, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation

Les actions pourront donc être acquises, conservées, cédées, transférées, à tout moment, selon la décision du Conseil d'Administration, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tout moyen notamment en intervenant sur le marché ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois en recourant à des instruments financiers dérivés négociés sur le marché réglementé ou de gré à gré.

Cette autorisation annulera et remplacera l'autorisation votée par l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2013 et elle sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 27 juin 2013.

#### **VI - Contacts**

**David Lebec**

Directeur Administratif et Financier

Tél. : 04 86 91 41 43

[investisseurs@customsolutions.fr](mailto:investisseurs@customsolutions.fr)

Ce document est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de la Société [www.customsolutions.fr](http://www.customsolutions.fr)